



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
25 mars 2020

Original : anglais

Session annuelle de 2020

1er au 5 juin 2020, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport de la première session ordinaire de 2020
(3 au 6 février 2020, New York)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	3
III. Questions financières, budgétaires et administratives.....	5
IV. Méthodes de travail du Conseil d'administration	6
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
Déclaration de l'Administrateur du PNUD et dialogue interactif.....	8
V. Programmes de pays et questions connexes.....	11
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP	12
VI. Évaluation	16
VII. Programmes de pays et questions connexes.....	17
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
Déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS	17

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au siège des Nations Unies à New York, du 3 au 6 février 2020. Le président nouvellement élu du Conseil a souhaité la bienvenue à toutes les délégations et a remercié le président sortant et les vice-président(e)s sortant(e)s pour leur capacité de direction et leur engagement dans le fonctionnement du Conseil en 2019. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à l'article 7 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration a élu les membres suivants du Bureau pour 2020 :

Président :	S.E. M. Walton Webson	(Antigua-et-Barbuda)
Vice-président :	S.E. M. Georgi Panayotov	(Bulgarie)
Vice-présidente :	S.E. Mme Anna-Karin Enestrom	(Suède)
Vice-présidente :	S.E. Mme Valentine Rugwabiza	(Rwanda)
Vice-président :	S.E. M. Mansour Ayyad Alotaibi	(Koweït)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2020 (DP/2020/L.1), et a approuvé le rapport de la deuxième session ordinaire de 2019 (DP/2020/1). Le Conseil a adopté le plan de travail annuel pour 2020 (DP/2020/CRP.1) et a approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2020.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2019 figurent dans le document DP/2020/2, disponible sur les sites Web du [PNUD](#) et du [FNUAP](#).

5. Le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2020 :

Session annuelle de 2020	1er au 5 juin 2020 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2020 :	31 août au 4 septembre 2020

Déclaration du président du Conseil d'administration

6. Dans son discours d'ouverture, le président du Conseil a déclaré qu'il veillerait à ce que les engagements du Conseil soient pragmatiques et axés sur les résultats, donnant ainsi le ton au fonctionnement du Conseil en 2020. Les États membres devaient garder à l'esprit la façon dont les délibérations du Conseil ont permis aux organisations d'assurer la prestation de services essentiels à ceux qui en avaient le plus besoin. Il a insisté sur l'importance de l'année 2020, à 10 ans de l'échéance fixée pour le Programme 2030 pour le développement durable et des Objectifs de développement durable. Les membres du Conseil doivent poursuivre leur dialogue actif et constructif avec le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur les priorités de développement. Le Conseil et les organisations doivent demeurer perspicaces, agiles, concentrés et innovants lorsqu'ils abordent des questions comme l'examen à mi-parcours des plans stratégiques des organisations et le prochain cycle de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies prévu en 2020.

7. Le président s'est réjoui de l'engagement des trois organisations envers le renforcement de la cohérence, de la transparence et de la responsabilisation au niveau des Nations Unies. Dès la première session ordinaire de 2020, il démontrera sa volonté d'insuffler un esprit d'équipe entre le Conseil et les organisations. Il a insisté sur la poursuite du dialogue intersessionnel tout en se montrant convaincu que cela favoriserait un partenariat plus solide, des orientations plus efficaces et un partage d'expérience plus large sur les questions stratégiques du programme commun et la prise de décision consensuelle. Afin de promouvoir un plus grand dialogue entre les organisations

et le Conseil, il renforcera son rôle de passerelle et facilitera une communication ouverte et honnête, y compris une feuille de route pour la conclusion des discussions sur les méthodes de travail. Il a prévu de relancer les délibérations avec les président(e)s des autres Conseils d'administration et d'assurer la cohérence au niveau des discussions. Il sollicitera la participation des chefs des fonds et programmes et des institutions spécialisées à des réunions régulières afin de permettre une communication ouverte et franche sur les questions touchant le Conseil. Il a exhorté les États membres à travailler dans un esprit commun afin de parvenir à l'élaboration de décisions à fort impact et judicieuses.

Débat consacré aux questions communes

II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

8. La directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2018 pour le PNUD (DP/2020/3). La Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a présenté le rapport de son organisation sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2018 (DP/FPA/2020/1). Le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a présenté le rapport de l'UNOPS sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2018 (DP/OPS/2020/1). Le rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2018 pour le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2020/4) a également été déposé.

9. Dans leurs commentaires généraux, les membres du Conseil ont salué les opinions sans réserve des commissaires aux comptes formulées à l'égard de chaque organisation pour 2018, tout en notant qu'il existe encore une marge de progression. Ils ont réaffirmé l'importance des mesures préventives, de l'assurance qualité, de la sensibilisation à la déontologie et de la protection des dénonciateurs. Ils ont également accueilli favorablement les investissements dans la technologie en vue de faciliter la gestion des risques, d'accroître les économies grâce à des traitements des achats efficaces, d'assurer une conformité plus rigoureuse aux cadres de contrôle interne et de réduire la vulnérabilité à l'erreur humaine. Ils ont demandé à ce que le Comité des commissaires aux comptes inclue dans ses prochains rapports des conclusions pertinentes sur des visites de pays. Une délégation a noté qu'il serait utile d'inclure dans les lignes de signalement existantes des informations sur l'évaluation des formations auxquelles participe le personnel des institutions.

PNUD

10. Les membres du Conseil se félicitent de la réduction du nombre de nouvelles recommandations d'audit pour 2018 par rapport à 2017, et des recommandations d'audit classées « hautement prioritaires ». Ils ont invité le PNUD à continuer de renforcer ses sept principales priorités de gestion liées à l'audit, en particulier celles qui ne sont pas classées comme étant « sur la bonne voie » et ont exprimé leur satisfaction quant à son approche globale à l'égard des problèmes répétitifs recensés lors des audits. Ils ont noté qu'en 2018, un certain nombre de nouvelles recommandations d'audit portant sur la gestion des ressources humaines avaient été formulées. En outre, ils ont souligné que les recommandations d'audit relatives à l'approche harmonisée à l'égard des transferts de fonds (HACT) et à la gestion des programmes et des projets devaient être améliorées, malgré les progrès réalisés. Ils ont également noté que les projets financés au moyen de la participation du gouvernement aux coûts présentaient des difficultés et ont demandé des éclaircissements sur les stratégies pour y remédier. Ils ont encouragé le PNUD à sensibiliser davantage le personnel au cadre de contrôle interne, en particulier au niveau des pays, et à favoriser un respect rigoureux des mécanismes de responsabilisation du PNUD. Ils s'attendaient à ce que les initiatives du PNUD comme la stratégie « People for 2030 », le regroupement des activités transactionnelles et l'investissement dans des technologies relatives aux achats aient un impact sur les priorités d'audit. Le groupe a insisté sur le fait que les processus de recrutement concurrentiel ne devraient pas être compromis et, tout en reconnaissant la nécessité

d'un recrutement rapide dans les situations difficiles, il s'est dit préoccupé par la recommandation de l'audit sur le recours abusif aux exceptions pour la passation de marchés de gré à gré et à la dérogation aux processus de recrutement concurrentiel ; il a sollicité des précisions sur la manière dont le PNUD chercherait à parfaire le cadre de contrôle interne et les politiques relatives à la gestion des effectifs/du personnel.

FENU

11. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le rapport d'audit sans réserve du FENU pour 2018 et l'application effective des recommandations d'audit des périodes précédentes.

FNUAP

12. Les membres du Conseil se sont félicités de la réduction du nombre de recommandations d'audit pour 2018 par rapport à 2017 et ont soutenu les efforts continus du Fonds visant à clore les recommandations d'audit en suspens. Ils ont exprimé leur inquiétude quant au fait que 8 des 12 recommandations des audits précédents étaient toujours en cours de mise en œuvre. Ils ont encouragé le Comité des commissaires aux comptes à continuer à surveiller la direction et à collaborer avec elle afin de s'assurer que les recommandations d'audit sont pleinement mises en œuvre et closes. Ils se sont félicités de la finalisation et de la mise en œuvre de la politique de gestion du risque institutionnel du Fonds et ont demandé des détails sur le calendrier exact de la mise en œuvre de ladite politique et sur les obstacles attendus à cette démarche. Ils ont salué la finalisation de la conception du processus d'assurance au dernier kilomètre et du programme de formation du FNUAP, ainsi que l'achèvement des audits du dernier kilomètre de ses 16 principaux partenaires d'exécution ; ils ont demandé des détails sur la manière dont les enseignements tirés perfectionneront les processus de gestion des risques au niveau des pays. Réaffirmant l'importance du rôle de la direction d'assurer une gestion et un contrôle efficaces des risques, ils ont demandé un rapport actualisé sur les initiatives de la direction visant à renforcer son rôle de surveillance afin de garantir des améliorations solides et durables.

UNOPS

13. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés par l'UNOPS dans la clôture des recommandations d'audit en suspens de 2018, tout en notant la forte augmentation du nombre de nouvelles recommandations pour 2018 par rapport à 2017, liées principalement aux processus de gestion financière, à l'évaluation des actifs et aux procédures d'amortissement. Notant que quatre des nouvelles recommandations concernaient oneUNOPS, ils ont exprimé leur préoccupation, en particulier en ce qui concerne le manque de séparation des tâches pour les processus de traitement des achats, un domaine à haut risque de mauvaise gestion financière et de fraude. Ils ont réitéré la nécessité pour l'UNOPS d'élaborer une stratégie sur l'utilisation de sa réserve excédentaire, comme l'ont souligné le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes au cours des années consécutives, et attendent avec intérêt un rapport actualisé conformément à la décision 2019/20 du Conseil d'administration. Ils ont soutenu la recommandation visant à faire de l'intégration des questions de genre une partie intrinsèque de la gestion des projets et se sont félicités de nouvelles directives pour l'intégration de la dimension de genre dans les projets et de son inclusion dans oneUNOPS. Ils ont encouragé l'UNOPS à continuer à développer oneUNOPS afin de réduire les risques et de remédier aux faiblesses identifiées dans la séparation des tâches.

Réponse

14. En réponse, la Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a souligné que le FNUAP utiliserait son système de planification des ressources institutionnelles pour répondre aux recommandations en attente, contrôler les exceptions et accroître la transparence, y compris pour le traitement des achats. Le système de planification des ressources institutionnelles permettrait de faire le suivi intégral du cycle « planification à la production de rapports » des programmes, ce qui constitue une innovation majeure. Elle a souligné que, bien que le FNUAP déploiera sa

politique de gestion des risques au cours du deuxième trimestre 2020, l'organisation a déjà mis en place une stratégie de gestion des risques, qui a été officialisée par la politique ; le Fonds veillera à ce que tout le personnel connaisse bien la nouvelle politique afin d'éviter les obstacles à sa mise en œuvre.

15. Le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a confirmé que l'UNOPS s'est occupé des insuffisances de ses procédures d'évaluation de son inventaire et de ses actifs et a revu les processus et les modèles afin de veiller à ce que les utilisateurs saisissent des informations actualisées en temps utile. L'UNOPS a mis en place un nouveau cadre de contrôle interne en 2020, ce qui permettra de remédier au manque de séparation des tâches au niveau du traitement des achats. L'organisation attend avec intérêt de pouvoir aborder la question de sa réserve excédentaire lors de la session annuelle de 2020, conformément à la décision 2019/20.

16. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a souligné que la participation du gouvernement aux coûts était une importante source de financement et demeurait une priorité absolue pour l'organisation. Cet aspect a été traité sur la base de projets spécifiques. Le PNUD a également adopté une politique de dénonciation révisée qu'il est en train de mettre en œuvre dans l'ensemble de l'organisation. Elle a noté que le processus de remontée de l'information associé à la gestion du risque institutionnelle est passé de « projet au programme », puis du « niveau de pays au niveau régional » avant d'atterrir entre les mains du comité de gestion du risque institutionnelle de l'organisation. Les éléments déclencheurs du processus de remontée de l'information sont la gestion financière, la sécurité, le risque de représentation, l'augmentation de la taille des programmes et les situations de crise. Sur le plan des ressources humaines, le PNUD était en cours de révision de ses politiques et directives concernant l'utilisation des postes de classes P6 et P7, de revoir la façon dont il procédait aux affectations stratégiques, de déterminer la meilleure façon d'ajuster les modalités contractuelles et de définir clairement les rôles et les responsabilités.

17. Le Conseil a adopté la décision 2020/1 sur les rapports du PNUD, du FENU, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2018.

III. Questions financières, budgétaires et administratives

18. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP et le Directeur adjoint et Chef du service financier du PNUD ont présenté la proposition globale préliminaire conjointe sur la politique de recouvrement des coûts (DP/FPA/ICEF-UNW/CRP.1).

19. Un groupe de délégations s'est félicité de l'adoption conjointe de la politique harmonisée de recouvrement des coûts, qui, selon lui, constitue un modèle pour le système des Nations Unies pour le développement. Ce groupe a exhorté les organisations à adopter une approche harmonisée en matière de taux et de la méthode et la classification des coûts sur la base de la politique de 2013, afin d'encourager leur collaboration et de s'aligner sur la réforme des Nations Unies. Il s'est félicité des catégories plus harmonisées de classification des coûts et des changements suggérés. Il a également salué l'inclusion d'informations détaillées sur l'impact financier des taux différenciés et de la présentation désagrégée par institution et par catégorie ; il a souhaité que les prochains rapports financiers annuels contiennent davantage de données désagrégées. Il a souligné que le recouvrement intégral des coûts restait essentiel pour éviter les subventions croisées, même dans le cadre d'une approche harmonisée. Il a vivement encouragé les organisations à illustrer davantage les options permettant de combler les lacunes restantes en matière de dérogations, de taux différenciés et de conformité. Tout en soulignant que les organisations devraient réduire le nombre de dérogations, il s'attend à ce que le projet ultérieur propose une politique de dérogation respectueuse des principes de transparence et d'harmonisation. Il a cherché des options fondées sur des données probantes pour aligner et ajuster les taux différenciés, supprimer les effets de distorsion potentiels et créer des conditions propices à un financement favorable, comme le

prévoit le Pacte de financement. Tout en exigeant un plus grand respect de la politique existante et révisée en matière de recouvrement des coûts, il a accueilli favorablement les suggestions visant à empêcher les donateurs individuels de compromettre le recouvrement intégral des coûts. Il a souhaité obtenir un document politique présentant de manière complète et transparente les informations relatives à la classification, à la méthodologie et aux taux de recouvrement des coûts, comprenant des définitions claires, mutuellement exclusives et collectivement exhaustives de toutes les catégories de coûts. Il a encouragé la poursuite des discussions dans le cadre d'une consultation informelle conjointe avant la session annuelle 2020, avec la présentation d'un projet de politique pendant la phase préparatoire de ladite session.

20. D'autres délégations se sont félicitées que la catégorisation de coûts a augmenté le niveau de transparence et mis en exergue des pratiques de co-audit. Elles ont rappelé que le principal objectif de la réforme était de renforcer la collaboration entre institutions, d'éliminer la concurrence pour les ressources et d'accroître la mise en commun des fonds et la coopération. Elles ont déclaré attendre avec intérêt un budget équilibré, qui contribuera à un financement efficace des activités de développement et réduira au minimum les subventions croisées. Reconnaissant que le barème nominal du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) était inférieur à 8 % et que l'excédent obtenu a été utilisé pour financer les dépenses institutionnelles, elles ont demandé des précisions sur la manière dont ces fonds ont été utilisés. Elles ont cherché à obtenir des informations sur les ressources que les organisations utiliseraient pour verser des contributions majorées aux activités de coordination. Elles ont mis l'accent sur l'importance de mettre fin à la pratique des barèmes de taux différenciés, en particulier pour les accords de legs, ajoutant que tous les donateurs devraient payer le même taux et le même niveau.

21. En réponse, le Directeur adjoint et Chef du service financier du PNUD a souligné que le principe de recouvrement des coûts visait à veiller à ce que les ressources de base ne subventionnent pas les ressources autres que les ressources de base ; les organisations ont prouvé qu'elles ne se sont pas adonnées à de telles pratiques, sauf sur instructions du Conseil. Le taux harmonisé de recouvrement des coûts, par exemple, a eu pour effet secondaire d'obliger certaines organisations à utiliser les ressources de base pour subventionner les ressources autres que les ressources de base afin d'atteindre le taux de 8 % requis. Cela dit, le taux harmonisé a permis d'atténuer la concurrence et de créer un environnement propice à la collaboration, comme le demandait la réforme des Nations Unies, et pourrait servir de modèle au système des Nations Unies une fois les dernières difficultés, dues à des mandats différents, aplanies. L'élaboration des principes harmonisés pour l'octroi de dérogations serait également bénéfique, mais il faudrait qu'ils soient suffisamment souples pour permettre aux dirigeants d'organisations de continuer à accorder des dérogations dans les moments de crise. L'élaboration des principes d'octroi de dérogations repose sur une meilleure connaissance des informations supplémentaires dont le Conseil a besoin. Il a précisé que le recouvrement des coûts moyen s'est aligné en fait sur les recettes que les organisations ont reçues, ce qui explique l'équilibre budgétaire, et n'implique pas d'excédent ; toutes les recettes générées par le recouvrement des coûts ont été utilisées pour les activités de gestion.

22. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a confirmé que les activités de coordination des Nations Unies étaient entièrement financées par les ressources de base, le financement de ces activités ayant doublé en 2019. Il a souligné que, s'il est important de poursuivre l'harmonisation, un taux de recouvrement des coûts totalement harmonisé ne prévoyant aucune subvention croisée est difficile étant donné les modes de fonctionnement différents des organisations. De même, alors que les organisations visaient à limiter l'octroi de dérogations, leur règlement financier et leurs règles de gestion financière, tels qu'approuvés par le Conseil, donnaient aux responsables le pouvoir d'accorder des dérogations. Les organisations étaient prêtes à collaborer avec le Conseil pour élaborer des directives plus claires sur le recours aux dérogations, bien qu'il soit important de garder à l'esprit que les dérogations accordées jusqu'à présent étaient en fait proportionnellement faibles par rapport au total du revenu organisationnel.

23. Le Conseil d'administration a pris note de la proposition globale préliminaire conjointe sur la politique de recouvrement des coûts (DP/FPA/ICEF-UNW/CRP.1).

IV. Méthodes de travail du Conseil d'administration

24. Le Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a donné un aperçu des trois options présentées dans l'intervention commune des secrétariats du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur les méthodes de fonctionnement du Conseil d'administration, comme demandé dans la décision 2019/22. Les directives révisées et harmonisées sur la conduite de visites individuelles et conjointes sur le terrain, en réponse à la décision 2019/16, ont également été déposées à titre d'information.

25. Dans leurs commentaires collectifs et individuels, les membres du Conseil ont salué la collaboration inter-institutionnelle sur l'harmonisation et la présentation des différentes options du programme de travail annuel. Toute option, ont-ils déclaré, ne devrait pas avoir d'effet négatif sur les cycles du programme de pays et sur la mise en œuvre sur le terrain, et tous les sujets inscrits à l'ordre du jour des sessions du Conseil devraient couvrir des questions de fond. Ils ont souligné que les efforts en cours pour améliorer les méthodes de travail visaient à revigorer la gouvernance des organes directeurs ; le consensus entre les États membres est donc essentiel pour mettre en œuvre une approche orientée vers l'action. Toute amélioration significative des réunions conjointes et individuelles nécessite une certaine souplesse et la volonté des États membres d'examiner l'efficacité des réunions du Conseil tout en maintenant l'efficacité de leur fonction de surveillance. Ainsi, les discussions ne devraient pas porter sur le nombre de sessions du Conseil par an, mais plutôt sur ce que le Conseil doit faire pour assumer son rôle de surveillance. Ils sont tout à fait d'accord sur la nécessité de respecter les mandats distincts des organisations sous la responsabilité des différents Conseils d'administration comme base d'une approche globale pour aborder le Programme 2030 et les Objectifs.

26. Les délégations avaient des positions différentes sur les trois options. Certaines se sont félicitées des trois options proposées, qui constituent une bonne base de discussion ; d'autres ont demandé des précisions. Beaucoup ont mis en garde contre la mise en place d'une surveillance « asymétrique », dans laquelle certaines délégations seraient incapables de s'engager pleinement dans les travaux du Conseil. Dans cette optique, l'option 3 était la moins favorable puisque la résolution 40/243 de l'Assemblée générale interdit les réunions pendant la réunion de haut niveau ; s'engager dans un processus intergouvernemental pour modifier la législation n'était pas optimal. D'autres ont souligné que le fait de renvoyer des points à l'ordre du jour d'une session à une autre en raccourcissant ou en annulant la deuxième session ordinaire n'améliorait pas nécessairement l'efficacité de leur rôle de surveillance. Certaines ont soutenu la proposition de tenir deux sessions du Conseil par an, en fonction de la taille, du budget et des rôles des organisations, conformément aux autres codes de gouvernance des Nations Unies et dans le cadre des efforts visant à réduire les coûts, à réorienter les économies vers les équipes de pays, à rationaliser un calendrier chargé, à optimiser la participation et à alléger la pression sur les petites délégations. D'autres ont demandé des éclaircissements sur la manière dont les changements influenceraient le calendrier de publication en temps opportun des documents officiels afin que les délégations puissent se préparer pour les sessions.

27. Les délégations ont souligné que la réunion conjointe des Conseils se voulait un forum pour discuter des points de l'ordre du jour présentant un intérêt commun pour tous les Conseils et limiter les doubles emplois, renforcer la coordination et permettre aux États membres d'aborder les questions de manière globale. Certaines ont déclaré que le pouvoir de décision devrait rester entre les mains des différents Conseils et ne devait pas être transféré à la réunion conjointe des Conseils. De ce point de vue, l'inscription des points communs à l'ordre du jour de la réunion conjointe des Conseils posait problème, car cette instance n'avait pas de pouvoir de décision. D'autres étaient ouvertes à l'idée d'explorer les avantages de conférer un pouvoir de décision à la réunion conjointe des Conseils en termes d'efficacité et d'efficience. De nombreuses délégations

ont exprimé leur désaccord avec la proposition d'organiser toutes les deuxièmes sessions ordinaires des différents Conseils l'une après l'autre en une semaine de réunions consolidées du Conseil, car cela semblait soutenir la proposition d'un « méga-Conseil » que les États membres avaient déjà rejetée.

28. Certaines délégations se sont déclarées prêtes à envisager une nouvelle convocation du groupe restreint sur les méthodes de travail, avec pour mandat d'élaborer des options finales (sur la base des trois options) qui permettraient au Conseil de prendre une décision lors de la deuxième session ordinaire de 2020 ; d'autres ont déclaré que le lancement d'un nouveau groupe de travail restreint ne permettrait pas de parvenir à un consensus. Elles ont demandé une analyse plus approfondie sur la manière dont les changements proposés pourraient influencer différemment sur chaque Conseil, y compris une analyse d'un point de vue budgétaire pour déterminer la façon dont les options proposées pourraient permettre de réaliser des économies.

29. En réponse, le Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a déclaré, en ce qui concerne les demandes d'informations complémentaires, que le secrétariat reviendrait vers le Conseil après une analyse supplémentaire, notamment sur le coût des sessions formelles et des réunions informelles. En termes de quantité par rapport à la qualité, le Conseil pourrait choisir de réduire le nombre de réunions informelles en décidant d'autoriser uniquement l'étude des points formels de l'ordre du jour lors des réunions informelles. De même, le Conseil pourrait envisager de ne présenter que des points décisionnels lors de ses sessions formelles. Il a assuré aux membres du Conseil que le secrétariat s'employait à faire en sorte que le cycle de programme de pays soit aligné sur les Cadres de coopération. Le secrétariat veillera également à ce que les documents du Conseil soient publiés en temps utile afin de permettre aux délégations de se préparer pour les sessions officielles.

30. Le Chef du Service du Conseil d'administration du FNUAP a souligné qu'une autre question à examiner au cas où l'option 2 ou 3 serait mise en œuvre, était de savoir quand présenter des rapports qui dépendent de données, comme les rapports financiers, qui étaient souvent présentés à la deuxième session ordinaire, afin de laisser suffisamment de temps pour sélectionner les données et les informations contenues dans les rapports. Il est néanmoins préférable de présenter les rapports financiers lors de la session annuelle plutôt que de les présenter l'année suivante lors de la première session ordinaire, car cela entraînerait de longs délais entre la clôture des livres et la discussion des rapports financiers.

31. Le Conseiller en partenariat de l'UNOPS a souligné que si le Conseil décidait d'annuler la deuxième session ordinaire, l'UNOPS présenterait alors le rapport statistique annuel sur les achats des Nations Unies à la première session ordinaire suivante. De même, l'UNOPS présenterait à la session annuelle son examen stratégique à mi-parcours, traditionnellement soumis à la deuxième session ordinaire, en gardant à l'esprit qu'il devrait également tenir compte des préoccupations entourant la disponibilité des données.

32. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/2 sur les méthodes de travail du Conseil d'administration.

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif

Compte-rendu sur la mise en œuvre de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Déclaration de l'Administrateur

33. Dans son allocution (disponible sur le [site Web du PNUD](#)), l'Administrateur a souligné que malgré un contexte mondial complexe et diversifié en 2019, les résultats du PNUD en matière de développement par rapport à son Plan stratégique 2018-2021 et les six solutions distinctives

étaient en bonne voie. Centré sur la mise en œuvre, le PNUD a continué à collaborer avec ses partenaires pour relever certains des défis les plus complexes, multidimensionnels et profondément enracinés de la décennie. Il s'agit notamment de l'inégalité, du changement climatique et des causes profondes de la migration et des déplacements forcés. À cet égard, le *Rapport sur le développement humain 2019* du PNUD a offert une nouvelle perspective pour comprendre les raisons pour lesquelles les populations descendent dans la rue et les mesures qui peuvent être prises à cet égard.

34. En 2019, le PNUD a adopté une approche intégrée pour lutter contre les inégalités, l'exclusion et la pauvreté multidimensionnelle en aidant les parlements à promouvoir l'inclusion grâce à un engagement efficace de la société civile en faveur des Objectifs de développement durable et à un renforcement de la protection et de la promotion des droits de la personne. Le PNUD a collaboré avec 90 pays environ pour revoir les lois et politiques discriminatoires sur le VIH, la tuberculose et les questions de santé plus générales qui perpétuent l'exclusion et la marginalisation, tout en promouvant une approche plus intégrée de l'égalité des sexes dans l'ensemble des Objectifs. En interne, le PNUD a été l'une des organisations des Nations Unies les plus performantes par rapport au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

35. Par le biais de son initiative Promesse climatique 2019, le PNUD aidait les pays du monde entier à augmenter leurs contributions déterminées au niveau national tout en adoptant une approche intégrée des questions climatiques lors de la mise en œuvre de ses solutions distinctives. Une nouvelle phase de l'initiative Promesse climatique a été marquée par le lancement, début 2020, de Mission 1.5, un jeu mobile qui vise à permettre aux gens de s'exprimer sur les solutions climatiques réalisables en fonction des contributions déterminées au niveau national de leur pays. Grâce aux financements de fonds verticaux pour l'environnement et le climat, le PNUD est intervenu dans 44 pays, en leur permettant d'éviter des millions de tonnes d'émissions de CO₂ et en aidant des millions de personnes.

36. En 2019, le PNUD a continué à s'attaquer aux causes profondes de la migration et des déplacements forcés. Lors du Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2019, le PNUD s'est fixé trois nouveaux objectifs pour soutenir le Pacte mondial sur les réfugiés dans 40 pays dans les domaines de la gouvernance locale : état de droit et droits de la personne ; emploi décent pour les personnes déplacées ; prévention des conflits, consolidation de la paix et développement. Compte tenu des économies réalisées grâce à la prévention par rapport à l'aide humanitaire, le PNUD a proposé une offre renouvelée sur la prévention qui comprenait des activités génératrices de revenus pendant les crises, la poursuite des initiatives sous-régionales et multinationales à une plus grande échelle pour accélérer le développement et favoriser la stabilité régionale, notamment par le biais du Programme sur les zones frontalières d'Afrique du PNUD.

37. Sur le plan interne, le PNUD a pris des mesures pour s'assurer que son modèle de fonctionnement est efficace et efficient pour soutenir l'exécution, tout en continuant à renforcer et à développer les capacités actuelles et nouvelles. En 2019, le PNUD était en bonne voie d'équilibrer le budget pour la troisième année consécutive, ce qui renforce sa stabilité et sa viabilité financières. Il convient de noter que les contributions de base, y compris les engagements pluriannuels, ont augmenté pour la deuxième année consécutive, et le PNUD a enregistré une augmentation importante des fonds communs. Le PNUD a également reçu du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies, pour l'année 2018, une opinion d'audit sans réserve pour la quatorzième année consécutive. Parmi les autres innovations et gains d'efficacité internes figurent le regroupement des services institutionnels dans les bureaux de pays et l'amélioration des stratégies d'opérations institutionnelles pour les équipes de pays ; le lancement de la nouvelle stratégie « People for 2030 », qui prévoit notamment un lieu de travail plus inclusif et plus sûr ; l'initiative « Greening Moonshot » du PNUD visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ; la mise en place du réseau de laboratoires accélérateurs du PNUD, qui fait partie de son Réseau de politique mondiale ; et le lancement en 2019 du Pôle financier pour financer et soutenir l'« Impact des ODD ».

38. Le PNUD est resté pleinement engagé dans la mise en œuvre efficace de la réforme des Nations Unies, comme en témoigne son engagement actif dans tous les aspects de la réforme en 2019. En 2020, le PNUD continuera à jouer un rôle clé dans tous les volets de la réforme, y compris le Cadre de coopération, le cadre de gestion et de responsabilisation et l'examen des bureaux multipays et l'examen régional, et continuera à être le principal prestataire de services du système des coordonnateurs résidents. Le défi à relever était de permettre au PNUD de rester utile à une nouvelle génération de partenaires, œuvrant à la réalisation des Objectifs durant la Décennie d'action 2020-2030. Le PNUD continuera à répondre aux complexités de la mise en œuvre de son Plan stratégique 2018-2021, notamment en explorant et en relevant les défis actuels et nouveaux entourant les inégalités, le changement climatique, la migration et les déplacements forcés.

Déclarations prononcées au nom d'un groupe régional ou d'un pays

39. Les membres du Conseil ont souligné que le développement demeurerait au cœur du mandat du PNUD, qui mettrait en place des activités liées au Programme 2030, conformément à l'examen quadriennal de 2016. Ils ont souligné l'importance de renforcer les capacités nationales pour la réalisation des objectifs de développement durable conformément aux priorités nationales et pour l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Ils se sont félicités des tendances financières positives et de l'augmentation des contributions aux ressources de base, notamment de la part des pays de programme. Ils ont toutefois indiqué qu'ils restaient préoccupés par le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, ce qui pourrait nuire à l'exécution dans les pays de programme concernés, et ont insisté sur l'importance d'un financement de base prévisible et pluriannuel. Ils ont demandé à l'Administrateur de continuer à trouver des moyens créatifs pour remédier au déséquilibre de financement.

40. Un groupe de délégations a attiré l'attention sur les besoins particuliers des pays à revenu moyen et des Petits États insulaires en développement (PEID), dont le statut les prive souvent d'aide au développement et les oblige à contracter des dettes paralysantes, souvent au lendemain de catastrophes climatiques. Ce groupe a demandé au PNUD de continuer à s'engager dans l'examen des bureaux multipays et à accroître son engagement auprès des PEID, notamment par le biais des Orientations de Samoa et de la Conférence sur les océans 2020. Il a renouvelé son soutien au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et s'est réjoui à la perspective d'un élargissement du rôle du PNUD dans la coopération Sud-Sud.

41. Un deuxième groupe de délégations s'est félicité du dialogue constructif entre le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et les organisations des Nations Unies sur l'inclusion de clauses relatives à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels dans l'accord administratif type pour les fonds communs. Il a félicité le PNUD pour le suivi des recommandations du rapport Deloitte et l'élaboration de la stratégie globale et du plan d'action. Il a applaudi le PNUD pour le renforcement des capacités sur le terrain en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels, notamment par la nomination d'un coordinateur à plein temps en Irak et la dispense de formation en face à face dans 20 centres de liaison conjointement avec le FNUAP. Il a cherché à obtenir des plans concrets pour 2020 afin de mieux analyser et améliorer les mécanismes de soutien aux victimes/survivant(e)s, et a demandé des détails sur la façon dont les organisations coordonneraient et partageraient les données probantes et les connaissances, y compris les résultats des exercices de cartographie. Il a demandé un rapport actualisé sur la façon dont la révision des accords avec les partenaires d'exécution était alignée sur le Protocole de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et violences sexuelles impliquant des partenaires opérationnels.

42. Un troisième groupe de délégations a félicité le PNUD pour avoir assuré une transition stable tout en mettant en œuvre les réformes des Nations Unies. Au cours de la Décennie d'action 2020-2030, il était important que le PNUD reste concentré sur l'accélération des actions et l'obtention de résultats. Il a encouragé le PNUD à continuer d'agir en tant qu'intégrateur, en mettant à profit son leadership éclairé et son expérience en matière d'exécution de projets de développement. Il s'est félicité de ses solutions fondées sur la nature pour le développement

durable et attend avec intérêt de découvrir la façon dont le PNUD contribue à accélérer la mise en œuvre des Objectifs. Le groupe a reconnu que la fonction d'évaluation rigoureuse du PNUD était un instrument important de responsabilisation, et a cherché à obtenir des détails sur la façon dont le PNUD partageait ces connaissances avec les États membres en vue de leurs examens nationaux volontaires. Il a demandé des informations sur le pôle sectoriel de financement du PNUD et sur la manière dont le PNUD se positionne pour faire face à l'insuffisance de financement des Objectifs et sur la façon dont sa stratégie pour le secteur privé débloquent des capitaux pour les Objectifs.

43. Un quatrième groupe de délégations a appelé les organisations des Nations Unies à : (a) travailler en collaboration pour utiliser des données probantes de niveau mondial et des analyses communes par pays intégrées et alignées sur les engagements de réforme ; (b) concevoir un Cadre de coopération solide, fonctionnant selon une approche systémique globale, avec des synergies et une complémentarité au sein des équipes de pays, des gouvernements et des parties prenantes et entre eux ; (c) veiller à ce que les programmes de pays soient alignés sur le Cadre de coopération ; (d) affecter des ressources à des résultats et à des efforts définis collectivement, notamment en accélérant la mise en œuvre du Pacte de financement ; (e) poursuivre la programmation conjointe pour surmonter les cloisonnements ; et (f) tenir compte de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale lors de l'ajustement des plans stratégiques au cours de l'examen à mi-parcours. L'examen à mi-parcours devrait intégrer les enseignements tirés des résultats obtenus, notamment en ce qui concerne les indicateurs des Objectifs de développement durable, l'alignement organisationnel et les résultats des axes de travail complémentaires. L'examen devrait refléter l'impact des réformes sur le mode de fonctionnement et les priorités programmatiques. Ce groupe attend avec intérêt une clarification du rôle d'intégrateur du PNUD dans le cadre des réformes à l'échelle du système. Il a encouragé le PNUD à procéder à un examen à mi-parcours, qui a dégagé des conclusions génériques pour la mise en œuvre du Programme 2030, lesquelles ont aidé à affiner les plans stratégiques et les cadres de résultats de manière à réduire les obstacles aux efforts conjoints et à favoriser un engagement efficace, global et cohérent des équipes de pays. Le groupe a demandé que les grandes lignes des examens à mi-parcours des éléments interinstitutionnels communs soient mises à disposition à l'avance sous une forme harmonisée et a accueilli favorablement la proposition d'organiser un atelier commun d'examen à mi-parcours avant la session annuelle de 2020.

44. Un cinquième groupe de délégations s'est félicité des contributions du PNUD au passage du système des coordonnateurs résidents au Bureau de la coordination des activités de développement ; à l'introduction du Cadre de coopération ; à la mise en œuvre du Cadre de responsabilisation de gestion ; et à la garantie d'une cohérence avec le Pacte de financement. Il a souligné qu'avec les mécanismes de réforme en place, le système des Nations Unies pour le développement devait se concentrer sur les résultats et les changements comportementaux pour parvenir à un système plus collaboratif, rationalisé et efficace. Il a exprimé son inquiétude face aux rapports faisant état de discours incohérents sur la réforme dans l'ensemble du système et a cherché à obtenir l'assurance que les réformes étaient approuvées sans réserve et mises en œuvre avec enthousiasme à tous les niveaux. Il a cherché à s'assurer que les coordinatrices résidentes et coordinateurs résidents éclairaient les évaluations de performance des représentants de pays et vice versa, et a souhaité comprendre la façon dont les pays partenaires bénéficieraient de l'expertise et des services consultatifs du PNUD, surtout grâce à son rôle d'intégrateur, notamment en matière de prévention des conflits, d'État de droit et de gouvernance. Il a souligné que le Cadre de coopération devrait être l'instrument le plus important pour la planification et la mise en œuvre des activités de développement des Nations Unies en partenariat avec les pays hôtes, consolidé par des systèmes efficaces de surveillance et d'établissement de rapports et par un bilan commun de pays renforcé et fondé sur une approche sensible aux conflits, sur les droits de la personne et sur le principe de ne laisser personne de côté. Il a encouragé toutes les parties à prôner un suivi rigoureux et une harmonisation des rapports sur les engagements pris au titre du Pacte de financement et à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs.

Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD

45. Le Conseil a tenu son premier dialogue interactif de 2020 sur le thème « *La nature au cœur du développement durable* ». Les discussions ont porté sur la manière dont l'investissement dans des solutions fondées sur la nature a contribué à protéger l'humanité des catastrophes, à assurer la sécurité des ressources en eau et alimentaires et à minimiser les risques pour la sécurité et les perturbations auxquels des pays sont confrontés. Ces solutions sont intimement liées aux efforts visant à accélérer la réalisation des Objectifs et constituent un défi central pour la Décennie d'action du Programme 2030. Des exemples concrets de soutien du PNUD aux gouvernements du Pérou et de la République démocratique du Congo ont été mis en évidence par les représentants du PNUD sur le terrain. Les membres du Conseil ont examiné les changements systémiques nécessaires pour intensifier la réponse collective mondiale afin de s'attaquer aux facteurs politiques et financiers et aux autres causes de la destruction de la nature et la façon dont le PNUD était particulièrement bien placé pour aider les pays à développer leurs propres solutions basées sur la nature.

46. Les membres du Conseil ont souligné les conséquences de concevoir la nature et l'humanité comme deux notions distinctes et la dépendance de l'humanité vis-à-vis du bien-être de l'écosystème naturel et vice versa. Ils ont souligné que la réalisation des Objectifs et du Programme 2030, notamment de l'objectif primordial d'éradiquer la pauvreté, ne pourra devenir une réalité que si la nature est placée au cœur du développement durable. La relation entre la nature et le développement a fondamentalement changé. Les actions humaines systémiques, les économies et les industries étaient devenues cruciales pour le bien-être de la nature et pour le fonctionnement des principaux systèmes de survie. Les pays, les gouvernements et les collectivités devaient jouer leur rôle, alliant méthodes scientifiques et solutions fondées sur la nature. Le système des Nations Unies pour le développement, en particulier le PNUD, avait un rôle essentiel de coordination et d'intégration à jouer pour trouver des solutions globales et fondées sur la nature aux niveaux mondial, régional et local. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de traiter tous les aspects du défi, en s'appuyant sur les engagements et les outils des accords mondiaux sur le climat.

47. Les délégations ont souligné que la communauté internationale avait une occasion unique en 2020 de consolider et d'élargir ses engagements et d'explorer des solutions fondées sur la nature alors qu'elle s'engage dans un certain nombre d'événements mondiaux axés sur le climat. Ces événements mettraient en lumière des solutions réalisables que les pays pourraient utiliser pour lutter contre le changement climatique par le biais d'adaptation et d'atténuation et pour atteindre les cibles explicites et implicites de l'ensemble des Objectifs. Le PNUD devrait s'efforcer de saisir ces opportunités et de les traduire en actions concrètes, ce qui nécessite de nouvelles méthodes de travail. La valeur unique du PNUD était qu'il permettait aux pays d'*expérimenter* la façon dont ils pouvaient faire les choses différemment à travers leur propre vision. Une transformation économique et structurelle était nécessaire pour relever le défi : la capacité d'expérimenter de nouveaux systèmes de gouvernance et de nouveaux avantages économiques, offerts comme partie intégrante des solutions à l'échelon pays où la nature est un élément majeur.

48. Dans ce contexte, les membres du Conseil ont souligné que le PNUD devrait : (a) œuvrer systématiquement en faveur de la promotion et de l'intégration de solutions fondées sur la nature dans la planification collective, tant au niveau des Nations Unies qu'ailleurs ; (b) agir en tant que défenseur et concepteur, par son rôle d'intégrateur, en promouvant et en inventant des solutions fondées sur la nature, tout en aidant les pays à relever les défis climatiques ; (c) collaborer avec la Banque mondiale pour établir des synergies et une complémentarité sur le front du climat ; (d) faire valoir la nécessité d'un changement structurel transformationnel pour relever le défi climatique ; (e) participer activement aux principaux événements mondiaux axés sur le climat de 2020 ; (f) agir en tant qu'agent catalyseur du changement, en regroupant le secteur privé pour accroître l'impact des actions du PNUD sur les solutions fondées sur la nature ; (g) travailler en collaboration avec les organismes des Nations Unies, en particulier le Programme des

Nations Unies pour l'Environnement, les partenaires gouvernementaux, les organisations d'aide et par le biais de fonds verticaux pour relever les défis climatiques ; (h) utiliser l'expertise du PNUD en matière de gouvernance pour aider les gouvernements à gérer les activités océaniques et terrestres et à établir des partenariats pour promouvoir des solutions fondées sur la nature ; (i) chercher à obtenir un impact efficace et optimal des ressources au niveau des pays ; (j) modifier les procédures internes du PNUD pour intégrer le changement climatique dans les décisions internes ; et (k) identifier les domaines prioritaires catalytiques pour obtenir des gains de développement et protéger l'environnement.

V. Programmes de pays et questions connexes

49. L'Administrateur associé par intérim du PNUD a présenté le point et donné un aperçu des descriptifs de programmes de pays pour Cuba, la République démocratique du Congo, l'Irak, le Mali, le Koweït et le Paraguay ; les premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Colombie, le Guatemala, le Liban, le Tadjikistan et le Venezuela, du 1er janvier au 31 décembre 2020 ; la deuxième prolongation du programme de pays pour le Mexique, du 1er janvier au 30 juin 2020 ; la troisième prolongation des programmes de pays pour l'Afrique du Sud, du 1er avril au 30 juin 2020, et pour la République arabe syrienne, du 1er janvier au 30 septembre 2020 ; et la première prolongation d'un an du programme de pays pour l'Afghanistan, du 1er janvier au 31 décembre. Les directions régionales pour l'Afrique, les États arabes, l'Amérique latine et les Caraïbes ont à leur tour fourni des détails sur les perspectives régionales.

50. Le Conseil d'administration a, conformément à sa décision 2014/7, examiné et approuvé les descriptifs des programmes de pays pour Cuba (DP/DCP/CUB/3), la République démocratique du Congo (DP/CPD/COD/3), l'Irak (DP/CPD/IRQ/3), le Mali (DP/CPD/MLI/4), le Koweït (DP/CPD/KWT/3) et le Paraguay (DP/CPD/PRY/3).

51. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Colombie, le Guatemala, le Liban, le Tadjikistan et le Venezuela, du 1er janvier au 31 décembre 2020, telles qu'elles figurent dans le document DP/2020/5.

52. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour l'Afghanistan, du 1er janvier au 31 décembre, telle qu'elle figure dans le document DP/2020/5/Add.1.

53. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation du programme de pays pour le Mexique, du 1er janvier au 30 juin 2020, telle qu'elle figure dans le document DP/2020/5.

54. Le Conseil d'administration a approuvé la troisième prolongation des programmes de pays pour l'Afrique du Sud, du 1er avril au 30 juin 2020, et pour la République arabe syrienne, du 1er janvier au 30 septembre 2020, comme indiqué dans le document DP/2020/5.

55. En réponse à un échange sur le descriptif de programme de pays pour Cuba, suivant son adoption, un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de s'abstenir des discussions à portée politique au sein du Conseil d'administration.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

Compte-rendu sur la mise en œuvre de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

56. Dans sa déclaration (disponible sur le [site Web du FNUAP](#)), la Directrice exécutive a souligné que le Sommet de Nairobi, organisé par les gouvernements du Kenya et du Danemark en collaboration avec le FNUAP, a été un grand succès. L'intention du Fonds était de marquer le

25^e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et de son Programme d'action. Le sommet visait à créer l'élan politique et financier nécessaire pour mener à bien les travaux inachevés du Programme d'action de la CIPD dans le cadre du Programme 2030 pour le développement durable et pour revigorer et élargir la communauté de la CIPD. Le sommet n'était pas un forum pour présenter un nouveau discours ; le Programme d'action de la CIPD reste aussi valable et pertinent que jamais. Le sommet visait à redynamiser le mouvement et à obtenir des engagements pour accélérer l'action. La Directrice exécutive a, en outre, observé que la Déclaration de Nairobi et les engagements volontaires témoignent de la détermination mondiale pour accomplir le travail. Plus de 8 000 délégués venant de 173 pays y ont participé ; plus de 1 250 engagements ont été pris par des chefs d'État, des gouvernements, des donateurs, des entreprises, des organisations non gouvernementales, la société civile et d'autres encore ; et des milliards de dollars ont été promis par des partenaires des secteurs privé et public. Dans le cadre du suivi du sommet, le Fonds convoquerait une commission de haut niveau composée d'un large éventail de parties prenantes afin de donner une impulsion aux engagements de Nairobi dans le cadre des mécanismes existants aux niveaux mondial, régional et national.

57. Il existe une forte volonté politique d'atteindre les trois résultats porteurs de transformation du Fonds, à savoir : (i) mettre fin aux décès maternels évitables ; (ii) mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; et (iii) mettre fin à la violence sexiste et aux pratiques néfastes. Le FNUAP poursuivra cette dynamique dans le cadre de la Décennie d'action pour atteindre les Objectifs de développement durable d'ici 2030. Entre-temps, le Fonds a mis en lumière un déficit de financement global de 222 milliards de dollars pour atteindre les « trois zéros » d'ici à 2030.

58. La Directrice exécutive a mis en évidence un certain nombre de sujets clés pour le FNUAP en 2020. Le premier était l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2018-2021, et du budget intégré correspondant, 2018-2021. Les examens à mi-parcours en 2020 feraient le point sur les progrès accomplis et détermineraient les domaines dans lesquels il convient de se concentrer davantage. Le FNUAP assurerait un processus transparent avec le Conseil pour identifier les principaux moteurs et facilitateurs afin d'intensifier et d'accélérer la mise en œuvre au cours des deux années suivantes et de poser une base solide pour le prochain plan stratégique (2022-2025).

59. Le FNUAP a continué à progresser en collaborant avec les autres fonds et programmes dans le cadre du chapitre commun et, plus largement, dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Pour le FNUAP, l'idée de mieux travailler ensemble et de faire avancer les réformes a été intégrée dans toutes ses activités. Le FNUAP est resté étroitement impliqué dans l'examen des bureaux régionaux et des bureaux multipays. À l'avenir, le FNUAP se concentrera sur l'intégration, l'adaptabilité, l'agilité, l'innovation et les résultats, tout en offrant aux équipes de pays son expertise dans des domaines comme les données pour le développement, la jeunesse, le dividende démographique et la création d'une dynamique de financement.

60. Le Fonds demeure fermement attaché au renforcement de sa gestion axée sur les résultats. En 2019, des évaluations externes, telles que le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), ont constaté que les systèmes du FNUAP étaient performants, tandis que le Bureau de l'évaluation a procédé à la toute première évaluation de développement du FNUAP, qui l'a aidé à passer à l'étape suivante de la gestion axée sur les résultats. Sur le front humanitaire, le Bureau des affaires humanitaires du FNUAP répond aux besoins toujours croissants des personnes en situation d'urgence relativement aux services de santé sexuelle et reproductive, à la violence sexiste et aux soins de santé mentale. Les priorités humanitaires stratégiques du Fonds pour 2020 consistent à améliorer la préparation et le prépositionnement, à renforcer le leadership et à perfectionner la capacité opérationnelle. Au cours des six derniers mois, le FNUAP a intensifié la réponse à la violence sexiste et la prestation de services de santé reproductive par des spécialistes dans ses centres régionaux. En interne, le Fonds a mis en place des outils solides pour assurer la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels ; son objectif est désormais de s'assurer que ses systèmes fonctionnent de

manière efficace tout en respectant la tolérance zéro. En septembre 2020, la Directrice exécutive assumera le rôle de Défenseur de la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels du Comité permanent interorganisations tout en promouvant des approches axées sur les victimes. En 2020, le Fonds sera actif au niveau mondial dans les recensements de la population ; déjà 33 pays du programme du FNUAP ont terminé le recensement, 46 autres suivront en 2020 et 39 en 2021. Le Fonds thématique pour les données démographiques, récemment créé, contribuerait à renforcer les capacités en matière de recensements électroniques modernes et à assurer un développement éclairé de ces données.

61. La Directrice exécutive a souligné qu'en 2019, le FNUAP avait reçu un soutien financier record, avec des recettes combinées dépassant 1,3 milliard de dollars ; le financement de base devrait dépasser son objectif de 350 millions de dollars ; et le cofinancement avait atteint le chiffre record de 940 millions de dollars. Le Fonds continuera de collaborer avec les institutions financières internationales et régionales pour plaider en faveur d'une augmentation des investissements dans la santé et le bien-être des femmes, des adolescentes et des jeunes. La Directrice exécutive a également annoncé le lancement de la Campagne Mobilisation des ressources de base 2020 du FNUAP. Elle a souligné l'importance du Pacte de financement et des dialogues structurés en matière de financement du FNUAP comme moyens pour élargir sa base de donateurs. Le FNUAP continuera à s'aligner sur d'autres organisations des Nations Unies pour améliorer les dialogues et progresser vers la réalisation des engagements pris au titre du Pacte de financement. Dans ce contexte, suite à la décision de 2018, il sera essentiel que le Conseil continue à fournir des orientations.

62. Le président du Conseil a félicité le FNUAP pour tout le travail qu'il accomplit, en notant qu'il était heureux d'entendre parler de progrès réalisés vers les « trois zéros » et que l'examen à mi-parcours sera un sujet important dont le Conseil sera saisi. En ce qui concerne le dialogue structuré en matière de financement, le texte de 2018 reste en vigueur et ce point sera à nouveau abordé en septembre 2020.

63. Les membres du Conseil ont exprimé leur vif soutien au mandat du Fonds et ont salué l'excellent travail qu'il a accompli pour faire du Sommet de Nairobi un succès, en particulier la série d'engagements renouvelés, le nombre impressionnant de participants et l'élargissement de la base des parties prenantes. Ils ont félicité le FNUAP pour ses efforts de mobilisation de ressources en 2019, qui ont permis d'atteindre des niveaux de financement records, dépassant les niveaux visés pour les ressources de base. Dans l'ensemble, les délégations ont souligné l'importance de la réforme des Nations Unies et le rôle central que le FNUAP a continué à jouer tout au long de la Décennie d'action pour la réalisation des Objectifs.

64. Un groupe de délégations s'est félicité des contributions du FNUAP au passage du système des coordonnateurs résidents au Bureau de coordination du développement ; à la mise en œuvre du cadre de responsabilisation de gestion ; et à l'alignement sur le Pacte de financement. Il s'est félicité du doublement de la contribution du Fonds versée au titre du partage des coûts liés au système de coordonnateurs résidents pour 2019, de l'internalisation du Cadre de coopération lors de l'élaboration des programmes de pays et de la mise en œuvre du prélèvement de 1 % sur les contributions à affectation stricte versées au titre des ressources autres que les ressources de base. Les délégations ont souligné qu'avec les mécanismes de réforme en place, le système des Nations Unies pour le développement devait se concentrer sur les résultats et les changements comportementaux pour parvenir à un système plus collaboratif, rationalisé et efficace. Elles ont exprimé leur préoccupation face aux discours incohérents sur la réforme de l'ensemble du système des Nations Unies et ont cherché à obtenir l'assurance que les réformes étaient approuvées sans réserve et mises en œuvre avec enthousiasme à tous les niveaux. Elles se sont félicitées de l'élan donné par le Sommet de Nairobi et ont souhaité qu'il s'aligne davantage sur le programme de réformes. Elles ont demandé au FNUAP de continuer à promouvoir un message efficace et cohérent en interne, notamment sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels. Elles ont cherché à s'assurer que les coordinatrices résidentes et coordinateurs résidents éclairent les évaluations de performance des représentants de pays et vice versa, et se sont réjouies

des contributions du FNUAP à un solide réservoir de candidats potentiels aux postes de coordonnateurs résidents. Elles ont souligné que le Cadre de coopération devrait être l'instrument le plus important pour la planification et la mise en œuvre des activités de développement des Nations Unies en partenariat avec les pays hôtes, consolidé par des systèmes efficaces de surveillance et d'établissement de rapports et par un bilan commun de pays renforcé et fondé sur une approche sensible aux conflits, sur les droits de la personne et sur le principe de ne laisser personne de côté. Elles ont encouragé toutes les parties à prôner un suivi rigoureux et une harmonisation des rapports sur les engagements pris au titre du Pacte de financement et à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs.

65. Un deuxième groupe de délégations a appelé les fonds et les programmes à : (a) travailler en collaboration pour utiliser des données probantes remarquables et des analyses communes par pays intégrées et alignées sur la réforme des Nations Unies ; (b) concevoir un Cadre de coopération solide, fonctionnant selon une approche systémique globale, avec des synergies et une complémentarité au sein des équipes de pays, des gouvernements, des partenaires et des parties prenantes et entre eux ; (c) veiller à ce que les programmes de pays soient alignés sur les Cadres de coopération ; (d) affecter des ressources à des résultats et des efforts définis collectivement, notamment en accélérant la mise en œuvre du Pacte de financement ; (e) poursuivre la programmation conjointe pour surmonter les cloisonnements ; et (f) tenir compte de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale lors de l'ajustement de leurs plans stratégiques respectifs au cours de l'examen à mi-parcours. Le groupe a souligné que l'examen à mi-parcours devrait intégrer les enseignements tirés des résultats obtenus, particulièrement en ce qui concerne les indicateurs des Objectifs de développement durable, l'alignement organisationnel et les résultats des axes de travail complémentaires. L'examen devrait refléter la manière dont les réformes ont modifié les priorités programmatiques et favorisé une nouvelle manière de travailler. Les délégations ont encouragé le FNUAP, dans son examen à mi-parcours, à tirer des conclusions sur la mise en œuvre du Programme 2030 afin d'affiner les plans stratégiques et les cadres de résultats des organisations de manière à réduire les obstacles aux efforts conjoints et à favoriser un engagement efficace, global et cohérent des équipes de pays. Le groupe a demandé que les grandes lignes des examens à mi-parcours des éléments interinstitutionnels communs soient mises à disposition à l'avance sous une forme harmonisée et a accueilli favorablement la proposition d'organiser un atelier commun d'examen à mi-parcours avant la session annuelle de 2020.

66. Un troisième groupe de délégations a demandé une feuille de route adaptée qui tient compte des déclarations et des engagements des pays formulés au Sommet de Nairobi. Il a encouragé le FNUAP à utiliser l'examen à mi-parcours pour inciter les États membres à renforcer le travail programmatique du Fonds, et l'a invité à s'engager plus profondément dans les domaines interdépendants du changement climatique, du développement et de la défense des droits des femmes. Il a demandé que le Fonds intensifie son soutien aux bureaux sous-régionaux, en particulier dans les PEID. Il a exhorté le FNUAP de continuer à tenir compte des principes de réforme dans ses travaux, notamment en ce qui concerne le chapitre commun. Il a indiqué qu'il restait préoccupé par le déséquilibre entre le financement de base et le financement (autres que les ressources de base) et son incidence sur le développement humain dans les PEID, notamment sur les femmes et les jeunes. Il a invité le FNUAP à accroître son engagement dans les PEID, en traitant le genre comme une composante clé des Orientations de Samoa.

67. Un quatrième groupe de délégations s'est félicité du dialogue constructif entre le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et les organisations des Nations Unies sur l'inclusion de clauses relatives à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels dans l'accord administratif type pour les fonds communs. Il a félicité le FNUAP pour le suivi des recommandations du rapport Deloitte présenté au Conseil en 2019 et a demandé un rapport actualisé sur les plans du FNUAP pour évaluer son efficacité. Il a exprimé son appréciation à l'égard des mesures prises en 2018 et 2019 visant à accroître la capacité et le fonctionnement des bureaux de l'audit et de la déontologie et a soutenu les efforts du Défenseur des droits des victimes ; le groupe a félicité le FNUAP pour avoir dirigé le renforcement des capacités à l'échelle

du système dans ce domaine. À cet égard, il a demandé que des précisions lui soient communiquées lors de la session conjointe des Conseils en juin 2020 quant au nombre de rapports et aux retombées des allégations et quant à la question de savoir si l'augmentation des ressources allouées était suffisante. Il s'est félicité des enquêtes visant à évaluer les écarts entre les besoins des victimes et des survivant(e)s, la culture de gestion et l'impact de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, et a demandé qu'un plan d'action lui soit remis lors de la session annuelle 2020. Il a loué le Fonds pour avoir chapeauté l'élaboration de l'outil de sélection des partenaires d'exécution et, conjointement avec l'UNICEF, pour avoir finalisé le Protocole de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et de violences sexuelles impliquant les partenaires opérationnels. Il a cherché à clarifier la manière dont le FNUAP se conformait au protocole et surveillait ses partenaires opérationnels. Il a demandé que les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes donnent la priorité aux discussions sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels lors des prochaines sessions du Conseil tout en assurant une approche cohérente et collective. Il a approuvé l'approche axée sur les victimes et l'engagement collectif de continuer à utiliser le système de signalement en ligne en temps réel du Secrétaire général comme mécanisme de responsabilisation, et il attend avec intérêt de recevoir des rapports actualisés sur la mise en œuvre et l'impact de manière harmonisée sur l'ensemble des organisations.

68. Lors des interventions individuelles, d'autres délégations ont souligné la nécessité pour le FNUAP de continuer à s'engager avec la communauté au sens large sur l'égalité des sexes et les droits de la personne. Elles ont mis en exergue les interventions réussies du FNUAP au chapitre de la lutte contre les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants, et ont exprimé leur vif soutien à l'initiative Spotlight. Les délégations ont également mis l'accent sur les questions de la faible fécondité et du vieillissement, en demandant au FNUAP de s'attaquer à la baisse des taux de natalité dans le contexte de la santé reproductive et de droits en matière de reproduction, ainsi qu'aux besoins non satisfaits en planification familiale, dans les régions concernées.

69. En réponse, la Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP intégrerait les engagements pris à Nairobi dans ses programmes de pays et ses Cadres de coopération par le biais d'engagements volontaires pris par les pays, ce qui lui permettrait d'adapter ses activités à la diversité des pays du programme. Le FNUAP a entrepris une analyse régionale des engagements et, en 2020, commencera à les traiter pays par pays. Des dialogues nationaux sur les engagements pris à Nairobi sont en cours et permettront d'établir des mécanismes nationaux pour leur mise en œuvre. Le Sommet de Nairobi a également reconnu le lien entre la CIPD+25 de 2019 et le Forum Génération Égalité de Beijing +25 de 2020, sur lequel le FNUAP a collaboré avec ONU-Femmes. Lors des réunions de Beijing +25, le FNUAP se concentrera sur l'intégrité corporelle pour atteindre l'objectif « zéro mutilation génitale féminine » d'ici 2030, et le rôle des femmes et des jeunes dans la paix et la sécurité. De même, le Sommet de la nutrition pour la croissance à Tokyo en 2020 a été une occasion historique de discuter des défis mondiaux de la malnutrition, en lien avec la prochaine Commission de la population et du développement et les opérations du FNUAP, conformément à son plan stratégique.

70. La Directrice exécutive a déclaré que le Fonds travaillait en partenariat avec les équipes de pays et les organisations des Nations Unies pour réaliser l'objectif « trois zéros » et les diverses initiatives à l'échelle du système. En ce qui concerne l'examen des bureaux multipays, le Fonds a mis au point de nouveaux modèles de calcul des coûts et a apporté des ajustements aux outils du FNUAP de sorte qu'ils s'adaptent aux besoins des bureaux multipays. Il renforce sa présence dans les sous-régions concernées, examine les modèles de fonctionnement et l'allocation des ressources tout en renforçant le soutien à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Grâce à sa stratégie relative aux coordonnateurs résidents, le FNUAP a encouragé le personnel qualifié à se soumettre à l'exercice d'évaluation des coordonnateurs résidents. Dans l'ensemble, les équipes de pays et les coordinatrices résidentes et coordonnateurs résidents ont bénéficié d'un environnement de plus en plus favorable à la participation aux programmes opérationnels et normatifs du FNUAP. Une enquête menée en 2019 auprès des bureaux de pays a démontré que

les capacités du personnel et la maîtrise du Cadre de coopération et des orientations connexes portaient leurs fruits. Le Fonds proposera, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de son Plan stratégique 2018-2021, un indicateur spécifique pour évaluer l'alignement des programmes de pays du FNUAP sur les Cadres de coopération. L'examen à mi-parcours serait axé sur l'intensification des interventions et l'accélération de la mise en œuvre, y compris la mobilisation de ressources pour financer la réalisation des tâches inachevées de la CIPD et des Objectifs. En ce qui concerne le lien entre l'aide humanitaire et le développement, le FNUAP a collaboré étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans le cadre de son examen de l'aide humanitaire 2020, pour faire en sorte que les femmes et les enfants soient prioritaires dans les situations de crise. L'examen à mi-parcours a donné au Fonds l'occasion de déterminer la façon dont les questions liées au genre comme le changement climatique ont influé sur le programme d'action de la CIPD et de s'attaquer au mieux aux causes profondes.

71. La Directrice exécutive a souligné que la direction du FNUAP au niveau mondial a placé la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels en tête de ses priorités et continuait à prendre des mesures à l'échelle de l'organisation pour changer sa culture de gestion et d'organisation. La lutte contre la violence sexiste dans les contextes humanitaires est un élément essentiel de la mission humanitaire du Fonds, soutenue par la production de données démographiques de haute qualité pour des programmes humanitaires fondés sur des preuves. Le FNUAP a garanti l'accès à des services vitaux, a mis en place des mécanismes de coordination pour une prévention et une intervention efficaces contre la violence sexiste et basée sur le genre et a assuré la disponibilité des soins obstétricaux et néonataux d'urgence dans des contextes humanitaires. Quant à la question de la faible fécondité et du vieillissement de la population, le Plan stratégique 2018-2021 du FNUAP fait déjà de la dynamique démographique un point de mire. Le Fonds met en place une pratique technique sur le vieillissement de la population et la faible fécondité, et a ouvert un bureau à Séoul, en République de Corée, pour se concentrer sur le vieillissement de la population, la faible fécondité et la sélection du sexe. Elle a assuré au Conseil que les droits de la personne demeuraient le fondement du mandat et des activités du Fonds.

72. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a souligné que le FNUAP était prêt à collaborer avec le Conseil dans la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, et a fait valoir que la coopération interinstitutions sur cette question était exemplaire. Grâce à des politiques et à des cadres solides en place, les organisations des Nations Unies se sont concentrées sur la mise en œuvre, en adoptant une approche axée sur les victimes. Le Fonds mène actuellement des enquêtes au niveau des pays pour identifier et combler des lacunes afin de continuer à améliorer les cadres qu'il a mis en place. Les normes culturelles du FNUAP ont non seulement permis de dénicher de nouvelles méthodes de travail, en accord avec la réforme des Nations Unies, mais également de donner la priorité à la prévention des comportements interdits sur le lieu de travail.

73. Le Directeur de la Division des politiques et stratégies a souligné que les programmes d'investissement du FNUAP préparés avant le Sommet de Nairobi seront discutés plus en détail au niveau des pays afin de créer des programmes d'investissement nationaux, ce qui permettra au Fonds de mobiliser davantage de ressources auprès des gouvernements et du secteur privé. Le FNUAP élargira la plate-forme de coopération dans le cadre de ses programmes de coopération Sud-Sud et triangulaire aux fins de partage des connaissances et des technologies dans la lutte contre la mortalité maternelle et la violence à l'égard des femmes.

VI. Évaluation

74. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté l'évaluation évolutive de l'approche de la gestion axée sur les résultats au FNUAP ; à son tour, le Directeur exécutif adjoint (Programme) a présenté la réponse de la direction.

75. Les membres du Conseil ont salué l'évaluation, qui a permis une rétroaction en temps réel, et l'engagement du Fonds à mettre en place une division d'évaluation solide. Ils ont reconnu qu'en

entreprenant l'évaluation évolutive, le FNUAP avait assumé un rôle de pionnier au sein du système des Nations Unies. Ils ont salué les efforts du Fonds pour passer à l'étape suivante de la gestion axée sur les résultats afin de prendre des décisions éclairées, en partie en expérimentant des méthodes de gestion adaptatives. Ils ont constaté avec plaisir que le FNUAP s'efforce d'améliorer l'équilibre entre la responsabilisation et l'apprentissage. Soulignant l'importance de l'alignement continu des activités d'évaluation du Fonds sur le Programme 2030 et les Objectifs, ils ont demandé que les enseignements tirés, tant du point de vue de l'évaluation que de la gestion, soient partagés avec d'autres organisations du système des Nations Unies pour le développement.

76. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation a souligné que le plan d'évaluation de l'organisation cherchait à diversifier la qualité des évaluations pour s'assurer qu'elles puissent éclairer de manière compétente des décisions stratégiques en temps réel. Cela faisait partie du processus plus vaste vers l'innovation. Le Bureau a partagé ses résultats d'évaluation et les enseignements tirés, notamment sur les pratiques d'évaluation, par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Il était également désireux de partager ses expériences en matière d'évaluation avec des partenaires à tous les niveaux et avait d'ailleurs fait part de ces expériences lors de la Conférence de l'Association internationale pour le développement de l'évaluation et d'autres événements mondiaux ; il était en train de préparer un webinaire pour atteindre un public plus large.

77. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a souligné que l'utilisation de méthodes d'apprentissage adaptatives permettait au FNUAP d'optimiser l'expérience d'évaluation afin de mieux concevoir, planifier et ajuster ses programmes. L'adoption de la méthode adaptative par le Fonds est intervenue à point nommé, alors que celui-ci cherchait à intensifier et à accélérer ses programmes à la lumière des engagements pris au Sommet de Nairobi. La méthode adaptative a permis une diffusion immédiate des connaissances et de meilleures pratiques, et a servi d'innovateur et d'accélérateur, y compris dans les contextes humanitaires.

78. Le Directeur de la Division des politiques et stratégies a déclaré que l'approche de gestion adaptative constituait une nouvelle méthode de travail qui devait être affinée. Cela dit, cette approche s'est déjà révélée utile en permettant au Fonds de procéder à des ajustements en temps réel en vue d'une plus grande efficacité de sa réponse humanitaire. Le FNUAP a pu utiliser les recommandations, par exemple, pour accroître considérablement sa capacité à intervenir contre la violence sexiste et basée sur le genre dans des situations de crise, à mobiliser des ressources et des services, à assurer le déploiement immédiat de l'expertise et à distribuer des fonds plus rapidement. Le Fonds a également introduit un programme novateur de gestion axée sur les résultats, encouragé par le MOPAN, pour lequel le FNUAP dispose de ressources budgétaires spécifiques, afin de renforcer les compétences des bureaux de pays dans l'application de la gestion adaptative pour ajuster les programmes au niveau des pays.

79. Le Conseil d'administration a pris note de l'évaluation évolutive de la méthode de gestion axée sur les résultats au FNUAP (DP/FPA/2020/CRP.1) et de la réponse de la direction (DP/FPA/2020/CRP.2).

VII. Programmes de pays et questions connexes

80. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a donné un aperçu des descriptifs de programmes de pays pour Cuba, la République démocratique du Congo, l'Irak, le Mali et le Paraguay ; les premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Colombie, le Guatemala et le Venezuela, ainsi que les prolongations des programmes de pays pour l'Afrique du Sud et la République arabe syrienne. Les directions régionales des États arabes, de l'Afrique occidentale et centrale, de l'Afrique orientale et australe, et de l'Amérique latine et des Caraïbes ont à leur tour fourni des détails sur leurs perspectives régionales.

81. Le Conseil d'administration a, conformément à sa décision 2014/7, examiné et approuvé les descriptifs des programmes de pays pour Cuba (DP/FPA/CPD/CUB/9), la République

démocratique du Congo (DP/FPA/CPD/COD/5), l'Irak (DP/FPA/CPD/IRQ/3), le Mali (DP/FPA/CPD/MLI/8) et le Paraguay (DP/FPA/CPD/PRY/8).

82. Le Conseil a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Colombie, le Guatemala et le Venezuela, et a également approuvé la troisième prolongation de trois mois pour l'Afrique du Sud et la troisième prolongation d'un an pour le programme de pays pour la République arabe syrienne (DP/FPA/2020/2).

83. En réponse à un échange sur le descriptif de programme de pays pour Cuba, suivant son adoption, un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de s'abstenir des discussions à portée politique au sein du Conseil d'administration.

Débat consacré à l'UNOPS

Déclaration de la Directrice exécutive

84. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive de l'UNOPS a souligné qu'en 2020, à l'occasion de son 25^e anniversaire, l'UNOPS était une organisation solide. Elle a terminé l'année 2019 sur des bases financières solides, avec un modèle de fonctionnement reconnu pour son efficacité et son efficience, ce qui lui permet d'être une force motrice dans la réalisation des Objectifs de développement durable et de la réforme des Nations Unies. Son initiative en faveur de l'investissement à impact social, appelée S3I, s'est révélée être un pionnier du financement innovant et a figuré en bonne place dans la stratégie de financement du développement du Secrétaire général. « S3I », dont l'appellation avait changé pour devenir « investissements d'impact dans les infrastructures durables », était un modèle pour canaliser les investissements du secteur privé vers les pays en développement, les aidant à répondre à leurs besoins en matière de logements abordables et d'énergies renouvelables. Pour marquer ce nouveau départ, un nouveau bureau S3I sera ouvert à Helsinki en 2020. En tant qu'expert en infrastructure de qualité (un élément clé de son mandat et une partie intégrante du S3I), l'UNOPS a aidé les gouvernements à assurer un développement durable, résilient et à long terme. Il a contribué à l'élaboration des principes du G20 sur les infrastructures de qualité en 2019 et, à travers sa collaboration avec la Commission mondiale sur l'adaptation, il a aidé les gouvernements à trouver des moyens innovants pour lutter contre le changement climatique, conformément aux Objectifs et à l'Accord de Paris. La demande mondiale d'infrastructures durables, essentielles au développement durable, était sans précédent, et l'UNOPS collaborait avec le secteur privé pour s'assurer qu'elles étaient abordables et que personne n'était laissé pour compte. Cela s'est traduit par des possibilités d'emploi, l'accès à la santé et à l'éducation, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

85. La Directrice exécutive a souligné que l'UNOPS plaçait la problématique hommes-femmes au centre de toutes ses activités. Ses projets d'infrastructure et d'achats avaient le potentiel de créer de nouvelles opportunités pour les femmes et les filles. Les achats efficaces ont influencé la chaîne d'approvisionnement, en soutenant les entreprises dirigées par des femmes et en donnant la priorité aux fournisseurs ayant de meilleurs résultats en matière de parité hommes-femmes. De même, des infrastructures tenant compte de la dimension de genre ont offert aux femmes une vie meilleure tout en améliorant l'accès à la santé, à l'éducation et à l'emploi, et en favorisant leur autonomisation. L'UNOPS a également fait des progrès en interne ; les femmes représentent 43 % du personnel et l'UNOPS s'efforce d'atteindre 47 % d'ici la fin 2020 et de dépasser les objectifs des Nations Unies à long terme. En 2020, l'UNOPS s'est concentré sur l'examen à mi-parcours de son Plan stratégique 2018-2021, et travaillera en étroite collaboration avec son Conseil des clients nouvellement créé pour recueillir des commentaires sur la marche à suivre. L'UNOPS était déterminé à assurer la réussite du nouveau système de coordonnateurs résidents et était un membre actif des équipes de pays des Nations Unies, ce qui était d'autant plus important qu'il s'agissait souvent d'une institution non résidente. L'UNOPS a travaillé dur pour être le partenaire privilégié des organisations du système des Nations Unies, notamment pour les opérations institutionnelles

par le biais de ses centres de services partagés. La Directrice exécutive se réjouit de diriger ces efforts en tant que présidente nouvellement désignée du Comité de haut niveau sur la gestion.

86. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien ferme et continu au mandat et au modèle de fonctionnement unique de l'UNOPS, et ont salué son travail en cours dans le domaine des infrastructures et des achats durables, notamment par le biais de l'initiative S3I récemment lancée. Les achats et infrastructures durables sont à la base des efforts déployés pour réaliser le Programme 2030 et les Objectifs ; les délégations ont félicité l'UNOPS d'avoir obtenu pour la quatrième fois la certification « or » en matière d'achats responsables du Chartered Institute for Procurement and Supply. Elles ont encouragé l'UNOPS à diriger les efforts visant à renforcer les achats responsables dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Les délégations ont salué le développement de l'égalité des sexes dans l'ensemble des activités de l'UNOPS et son intégration dans les projets d'achats et d'infrastructures durables. Elles ont demandé à l'UNOPS de continuer de collaborer avec d'autres organisations des Nations Unies dans la réalisation du programme de réforme et l'ont encouragé à contribuer à l'amélioration de la prestation de services à l'échelle du système. Elles l'ont encouragé à se joindre à d'autres organisations pour répondre à l'appel à propositions du Fonds commun pour le Programme 2030. Elles ont demandé à l'UNOPS d'intensifier ses collaborations informelles avec les États membres.

87. Un groupe de délégations a souligné qu'étant donné son expertise en matière d'achats et d'infrastructures durables, l'UNOPS avait un rôle particulier à jouer dans les petits États insulaires en développement. Il a exhorté l'UNOPS de contribuer à l'augmentation de la capacité de production des pays en développement, qui est essentielle à la réalisation du Programme 2030 et des Objectifs. Il a encouragé l'UNOPS à donner la priorité à certains domaines identifiés dans les Orientations de Samoa et a demandé des précisions sur la manière dont l'UNOPS entendait s'engager auprès des PEID, en particulier par le biais des initiatives en faveur de l'investissement à impact social et S3I, en partenariat avec le secteur privé et les gouvernements nationaux, conformément à l'appropriation nationale, et par le biais de partenariats public-privé, un domaine dans lequel l'UNOPS pourrait utiliser sa réserve opérationnelle. Il attend avec intérêt une feuille de route détaillée sur l'utilisation de la réserve opérationnelle lors de la session annuelle de 2020.

88. Un autre groupe de délégations a félicité l'UNOPS pour avoir mis en place et assuré des systèmes de suivi pour les questions transversales de durabilité, telles que les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'environnement et la lutte contre la corruption. À cet égard, il a demandé un rapport actualisé sur sa stratégie en matière d'égalité des sexes et sur les défis y afférents. Il s'est réjoui que l'UNOPS soit la première organisation des Nations Unies à adopter des normes internationalement reconnues pour l'établissement de rapports et a salué ses contributions aux Objectifs. Il s'est félicité de la demande croissante de services de l'UNOPS et des revenus qu'ils génèrent, mais il a demandé des détails sur la manière dont l'organisation s'assurait que sa capacité administrative et son système de contrôle interne répondaient à cette demande accrue. À cet égard, il a encouragé l'UNOPS à continuer d'investir dans le développement de son système de planification des ressources, oneUNOPS, afin de réduire les risques et de faciliter la normalisation des processus. Il a salué la croissance de la réserve opérationnelle comme un signe de sa santé financière, mais a demandé des détails sur la stratégie d'investissement pour son utilisation. Soulignant l'importance de la coordination de l'UNOPS avec le système des Nations Unies, les délégations ont déclaré attendre avec intérêt d'en savoir plus sur le Conseil des clients, dans le cadre de la réforme de la gestion entreprise par le Secrétaire général, ainsi que sur le soutien continu de l'UNOPS au programme de réforme, notamment en ce qui concerne le renforcement des opérations intégrées et des locaux communs.

89. En réponse, la Directrice exécutive a souligné que l'augmentation de la réserve opérationnelle était due essentiellement à la gestion rigoureuse des risques liés aux marges opérationnelles de l'UNOPS pendant plus d'une décennie, grâce à laquelle elle a pu réinvestir la réserve opérationnelle dans ses programmes et attirer de nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé. L'UNOPS fera une présentation plus détaillée au Conseil sur l'état de ses réserves opérationnelles, son approche à l'égard de la gestion des risques et l'initiative S3I lors de la

session annuelle 2020, notamment dans le contexte plus large de la réforme des Nations Unies et de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2018-2021. L'UNOPS travaillait également, par le biais de son Centre mondial d'innovation et l'initiative S3I, à la conception de nouveaux outils et de nouvelles façons de collaborer avec les gouvernements, les partenaires, les donateurs et le secteur privé afin de répondre aux défis et aux besoins différenciés des PEID et des pays les moins développés. Le Centre mondial d'innovation était un mécanisme puissant qui soutenait les jeunes entrepreneur(e)s des pays en développement et les mettait en relation avec un réseau mondial de soutien.
